

Démarche de concertation pour un meilleur partage de l'espace public

Compte-rendu de la balade urbaine du quartier des Rigollots de Fontenay-sous-Bois

Jeudi 1er juin 2023 (18h30 à 20h30)



Carte du tracé initialement prévu pour la balade. L'itinéraire a légèrement évolué au gré du cheminement (arrêt n°2 : devenu le point d'arrêt final de la balade, voir ci-après ; ajout d'un point d'arrêt rue Emile Boutrais : étape n°3, voir ci-dessous).

Intervenants

Fontenay-sous-Bois :

- Jeffrey GUENICHE, 12^{ème} Adjoint au Maire délégué au Développement de la vie démocratique et à l'éducation populaire
- Marc BRUNET, Conseiller municipal délégué au vélo et aux mobilités
- Nicolas DURAND, Directeur des espaces publics et de la Biodiversité
- Sophie BOURGOUIN, Directrice du service Intervention Citoyenne et Vie Associative)
- Annick LE CALVEZ, Responsable de la Mission Handicap
- Karine BENEUIL DI BENEOLI, service Vie des Quartiers
- Niouma KANOUTE, service Vie des Quartiers

Accompagnement :

- Christine PIGNARRE, Systra
- Marine LE BIHAN, Systra

Ambiance

La balade urbaine s'est déroulée dans un climat agréable. Les échanges étaient constructifs. Chaque participant.e a fait preuve d'attention et d'intérêt à chaque point d'arrêt. La balade a duré 2h30.

La plupart des remarques et propositions ont porté sur les thématiques de la mobilité piétonne, de l'accessibilité des PMR et de la végétalisation du quartier.

Une vingtaine de Fontenaysien.ne.s se sont réunis.

1) Introduction

Jeffrey GUENICHE, Adjoint au Maire, remercie les participant.e.s pour leur venue. Il indique que l'objectif de la concertation est de réfléchir sur l'espace public de Fontenay-sous-Bois, avec une attention particulière portée aux problématiques de mobilités et aux enjeux de végétalisation et de convivialité sur le territoire. Il rappelle qu'un atelier d'ouverture de la concertation ainsi qu'une première balade urbaine ont déjà eu lieu et que d'autres rendez-vous sont à venir.

Christine PIGNARRE, Systra, présente brièvement le parcours de la balade urbaine. Elle introduit aux participant.e.s le guide de balade urbaine mis à leur disposition. Il s'agit d'un livret dans lequel chacun.e est invité.e à noter ses ressentis et suggestions concernant les points d'arrêt du parcours. Les temps d'arrêt ainsi que le temps d'échange convivial en fin de parcours sont également destinés à recueillir les avis des participants.

2) Etape 1 : rue Dalayrac/rue Jules Ferry

Remarques et contributions orales et/ou écrites des participant.e.s sur ce point d'arrêt :

<p>Partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements</p>	<p><u>Sur les PMR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Propositions d'aménagements PMR dans la rue Eugène Martin : aplanir et élargir les trottoirs <p><u>Sur la voiture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le carrefour des Rigollots est jugé dangereux en raison du non-respect de la signalisation : une habitante indique que les utilisateurs circulent sur le carrefour comme sur un rond-point, c'est-à-dire en donnant la priorité à ceux qui sont déjà engagés ○ Trafic de transit important entre les Rigollots et le quartier du Village ○ Contrôles insuffisants des règles de circulation et en particulier de la vitesse ○ Il est proposé d'installer des plateaux aux intersections, notamment au carrefour de la rue Dalayrac et Eugène Martin ○ Proposition d'aménagement du carrefour des Rigollots à la Hollandaise en s'inspirant de ce qui a été réalisé au carrefour République à Paris <p><u>Sur le vélo :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les pistes cyclables ne sont pas suffisamment visibles et délimitées ○ Peu de continuité entre la piste cyclable rue Jules Ferry et la bande cyclable rue Dalayrac ○ Dangerosité de la traversée du carrefour des Rigollots à vélos <p><u>Sur le stationnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le stationnement est impossible en raison des véhicules ventouses ○ Le stationnement des camions de livraison devant le Monoprix gêne la circulation ○ Les véhicules stationnent sur les trottoirs et sur les places de stationnement réservées aux PMR ○ Les véhicules stationnés sur le terre-plein bloquent le passage ○ Il est proposé de retirer le terre-plein ou de le surélever davantage et de le prolonger
---	--



Paysage, enjeux écologiques et espace public	<ul style="list-style-type: none"> ○ Demande de végétalisation du carrefour des Rigollots jugé trop minéral, demande faite pour l'ensemble du quartier, ○ Manque d'esthétisme de la pyramide du carrefour des Rigollots et proposition de la retirer à <i>fortiori</i> puisque son système de fontaine ne fonctionne pas lorsqu'il gèle ○ La présence d'arbres est agréable pour les piétons
L'espace public vecteur de lien social	<p style="text-align: center;"><i>Absence de remarques</i></p>

Réponses de la Ville*

Nicolas Durand, Directeur des espaces publics et de la Biodiversité, indique qu'un tiers du rond-point est situé sur la commune de Vincennes tandis que les deux tiers restants appartiennent à Fontenay-sous-Bois. Les deux communes sont cependant favorables à son retrait. Il précise que cette intersection a déjà été mortelle et qu'il n'y aura donc pas de retour à un carrefour.

Concernant la végétalisation, il explique qu'une plantation en pleine terre n'est pas envisageable en raison de l'existence d'un large réseau souterrain de gaz, d'électricité, et de téléphone obligeant la ville à privilégier la végétalisation en bacs. Il précise en outre que sur ce secteur la Commune partage la responsabilité de la voirie avec le Département.

Concernant le terre-plein situé rue Dalayrac, il explique que les aménagements actuels ont été pensés pour permettre la giration des bus et des engins de la Ratp.

La ville explique que le conseil de quartier a proposé de réaliser un revêtement coloré des pistes cyclables afin de les rendre plus visibles, notamment celle sur la rue Jules Ferry.

*Les réponses reportées sont non exhaustives, car ce compte-rendu focalise sur les contributions des participants. Le bilan de la concertation pourra être l'occasion pour la Ville de répondre de manière plus détaillée aux contributions.

3) Etape 2 : Carrefour Jules Ferry/rue du Ruisseau

Remarques et contributions orales et/ou écrites des participant.e.s sur ce point d'arrêt :

Partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements	<p><u>Sur la voiture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Densité de la circulation ○ Le stationnement en zone bleue n'est pas respecté <p><u>Sur la mobilité piétonne et l'accessibilité PMR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les trottoirs bateaux sont pavés devant les habitations et sont impraticables pour les PMR ○ Proposition d'amélioration du revêtement des trottoirs ○ L'encombrement des trottoirs par les poubelles ○ Il est proposé d'installer des bancs, notamment aux arrêts de bus ○ La demande d'une piste cyclable sur l'avenue de la République jugée dangereuse pour les cyclistes
--	--



Paysage, enjeux écologiques et espace public	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un participant relève que la visibilité des automobilistes ne doit pas être altérée par la végétation ○ Une habitante souligne l'importance d'être vigilant lors des plantations en pleine terre afin de ne pas faire éclater de canalisations comme cela a déjà pu être le cas ○ Proposition de planter un arbre ou d'installer un bac à plantes ○ Proposition de réaliser une fresque murale couvrant les tags
L'espace public vecteur de lien social	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il est proposé de créer une bibliothèque partagée ○ Un participant décrit cette zone comme étant apaisée et agréable

Réponses de la Ville

Nicolas Durand, Directeur des espaces publics et de la Biodiversité, indique que les trottoirs bateaux pavés devant les habitations sont réalisés à la charge des propriétaires et que l'utilisation de pavés est tolérée. Il indique toutefois que la ville étudiera la possibilité de faire évoluer la réglementation afin d'harmoniser la typologie des trottoirs.

Concernant la possibilité de planter des arbres, il souligne la nécessité de savoir ce qui traverse le sol à cet endroit (canalisations, réseaux, etc.).

4) Etape 3 : avenue de la République / rue Emile Boutrais

Remarques et contributions orales et/ou écrites des participant.e.s sur ce point d'arrêt :

Partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements	<p><u>Sur les piétons :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les véhicules stationnent sur les passages piétons (rue Emile Boutrais) ○ Impraticable pour les PMR et les poussettes (rue Emile Boutrais) ○ Les poubelles encombrant les trottoirs (rue Emile Boutrais) ○ Proposition de donner la priorité aux cyclistes et piétons (rue Emile Boutrais) ○ Proposition de refaire le marquage des passages piétons de l'avenue de la République <p><u>Sur les vélos :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Absence de piste cyclable sur l'avenue de la République <p><u>Sur les voitures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une participante propose d'installer des capteurs après les ralentisseurs de l'avenue de la République afin de vérifier si les voitures accélèrent ou non immédiatement après l'obstacle
Paysage, enjeux écologiques et espace public	<i>Absence de remarques</i>
L'espace public vecteur de lien social	<i>Absence de remarques</i>

Réponses de la Ville

La Ville souligne son intérêt pour les aménagements en faveur des PMR.

Nicolas Durand, Directeur des espaces publics et de la Biodiversité, explique qu'il y a un choix à faire pour la réfection des passages piétons entre une peinture blanche traditionnelle et un élément plus brillant dont le coût est vingt fois plus élevé. Il indique qu'en France, les passages piétons en trompe l'œil sont interdits en raison notamment des risques de chute pour les personnes atteintes d'une sclérose en plaque.

Concernant les capteurs, il indique qu'un radar pédagogique a été installé dans la rue de Neuilly derrière les stop et ralentisseurs. Il confirme que de bons résultats ont été obtenus.

Il explique en outre qu'il est difficile d'octroyer la priorité aux piétons et aux cyclistes dans la rue Emile Boutrais en raison de l'axe important de transit qu'elle représente.

5) Etape 4 : avenue de Stalingrad (station Vélib')

Remarques et contributions orales et/ou écrites des participant.e.s sur ce point d'arrêt :

<p>Partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements</p>	<p><u>Sur les voitures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Plusieurs participants soulignent le manque de verbalisation concernant les incivilités récurrentes ○ La limitation de vitesse à 30km/h n'est pas respectée <p><u>Sur les vélos :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Absence de piste cyclable sur l'avenue Stalingrad pour rejoindre Montreuil
<p>Paysage, enjeux écologiques et espace public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il est proposé de planter des arbres, si possible, entre les stationnements
<p>L'espace public vecteur de lien social</p>	<p style="text-align: center;"><i>Absence de remarques</i></p>

6) Etape 4 : Rue André Laurent

Remarques et contributions orales et/ou écrites des participant.e.s sur ce point d'arrêt :

<p>Partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements</p>	<p><u>Sur la circulation des voitures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La limitation de vitesse fixée à 30km/h est peu respectée ○ Proposition d'installer des silhouettes afin de réduire la dangerosité pour les enfants rentrant de Jules Ferry <p><u>Sur les trottoirs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les trottoirs sont étroits, usés et en pente ○ Des véhicules stationnent sur les trottoirs <p><u>Sur la mobilité piétonne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La rue André Laurent n'est pas praticable pour les PMR et les poussettes ○ Proposition de créer un cheminement entre la rue André Laurent et le Square aux chats
---	---



	<u>Sur le stationnement :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Les automobilistes stationnement sans le macaron résident○ Le stationnement des motos sur les trottoirs○ Manque de stationnements et stationnement anarchique
Paysage, enjeux écologiques et espace public	<ul style="list-style-type: none">○ Il y a très peu de végétalisation○ Proposition d'installer des bacs à fleurs, notamment pour éviter les dépôts sauvages
L'espace public vecteur de lien social	<ul style="list-style-type: none">○ Rue calme○ Proposition de création d'un espace de jardin partagé

Réponses de la Ville

Nicolas Durand, Directeur des espaces publics et de la Biodiversité, évoque, concernant la piste cyclable sur l'avenue de la République deux possibilités : mettre la rue en sens unique pour les voitures, engendrant un report de trafic important (8000 voitures/jour empruntent cet axe à ce jour), ou supprimer le stationnement. Il ajoute que ces aménagements supposent d'avoir un portage du Département puisque l'avenue de la République est une route départementale.

Concernant l'accessibilité de la rue André Laurent, il explique que celle-ci date du XVIII^e siècle, ce qui la rend difficile à réaménager.

7) Etape 5 : rue Roublot – secteur de l'école Jules Ferry (aménagement d'une rue scolaire)

Jeffrey GUENICHE, Adjoint au Maire, rappelle que des travaux de revêtement en continu et de mise à niveau seront réalisés cet été afin de faire de ce lieu une zone apaisée.

Remarques et contributions orales et/ou écrites des participant.e.s sur ce point d'arrêt :

Partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements	<u>Sur la circulation et le stationnement :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Circulation difficile à l'entrée/sortie de l'école○ Suppression de 27 places de stationnement à la suite de l'aménagement de la rue scolaire <u>Sur la navette de Fontenay-sous-Bois :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Un habitant fait remarquer que la navette est souvent vide et se demande si ses horaires sont adaptés. Il propose de mettre en place des navettes partant d'un point central pour rayonner ensuite, à l'image de ce qui a été fait à Rosny-sous-Bois <u>Sur les déplacements PMR :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Une participante indique que l'entrée du parc des Carrières, au niveau de la rue du Cheval Rû est particulièrement compliquée pour les PMR <u>Sur les vélos :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Cohabitation difficile entre les piétons, les automobilistes et les cyclistes○ Il est proposé de réaménager la chaussée : mettre la piste cyclable à la place du stationnement, à l'est de la rue○ Il est proposé d'installer des stationnements vélos sécurisés
--	---



	<ul style="list-style-type: none">○ Des épaves de vélos sont présentes au niveau de la Halle Roublot
Paysage, enjeux écologiques et espace public	<ul style="list-style-type: none">○ Rue ombragée agréable○ Présence de déjections canines dans les bacs à plantes○ Pollution sonore et atmosphérique causée par les embouteillages○ Proposition de créer un accès piéton du parc à chats côté rue Roublot○ Il est proposé d'agrandir le composte et le potager de la Halle Roublot○ Proposition de décorer le trottoir avec des dessins d'enfants de l'école Jules Ferry
L'espace public vecteur de lien social	<ul style="list-style-type: none">○ Zone conviviale

Réponses de la Ville

Nicolas Durand, Directeur des espaces publics et de la Biodiversité, explique qu'il n'est pas nécessaire de créer une piste cyclable dans la mesure où le secteur est interdit aux voitures et entièrement dédié aux vélos et aux piétons. Seuls les bus scolaires, les pompiers et la collecte des déchets seront autorisés.

Concernant le stationnement, il indique qu'un parking à proximité existe rue André Laurent et qu'il est accessible à tous les Fontenaysiens.

Sur l'intérêt de la navette, il précise que ce sujet fait partie des discussions en cours.

8) Conclusion

Le point d'arrêt final de la balade se situe sur le parvis de l'école Jules Ferry. Un stand de rafraîchissements attend les participant.e.s.

Jeffrey GUENICHE, Adjoint au Maire, remercie à nouveau les personnes présentes pour cette balade urbaine. Il salue les remarques et propositions qui ont émergé au cours du cheminement. Il rappelle aux participant.e.s les prochaines dates de la concertation.



*Point de départ de la balade,
carrefour des Rigollots*



Rue Jules Ferry



*Point d'arrivée sur le parvis
de l'école Jules Ferry*